

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2524

présenté par

M. Mbaye, Mme Sylla, Mme Maud Petit, Mme Zitouni, M. Corceiro, M. Colas-Roy,
Mme Givernet, M. Lénaïck Adam, Mme Cazarian et M. Fuchs

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« , l'exploitation des ressources naturelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter le dispositif de l'article 2, relatif à l'enseignement dispensé aux plus jeunes afin de les sensibiliser aux problématiques environnementales.

En effet, parmi les différentes thématiques relatives à la préservation de notre environnement, la question de la surexploitation des ressources naturelles, notamment en eau et en bois, occupe une place centrale aux côtés du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

En tant que futurs consommateurs, les plus jeunes doivent ainsi être sensibilisés à l'impact de certains produits et services sur l'environnement, comme la déforestation dite « importée » (production non-durable de soja, d'huile de palme, ...) ou encore la consommation excessive/la pollution de la ressource eau (industrie du textile, ...).

Bien que connexe au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, la question de la surexploitation des ressources naturelles constitue un pan à part entière du combat qui doit être le nôtre afin de préserver les biens communs conditionnant la survie de notre espèce.

Pour cette raison, cet amendement propose de la faire figurer dans les items enseignés aux plus jeunes de nos concitoyens.